

Arrêté ministériel approuvant le dossier de référence de l'unité d'enseignement intitulée « Préparation à la phytolice P1 » (code 153104U11D1) classée au niveau de l'enseignement secondaire inférieur de transition de l'enseignement de promotion sociale

A.M. 06-12-2016

M.B. 07-02-2017

La Ministre de l'Enseignement de promotion sociale,

Vu le décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, notamment l'article 137;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 avril 1992 portant délégation de compétences en matière d'enseignement de promotion sociale;

Vu l'approbation du Conseil général de l'enseignement de promotion sociale du 28 avril 2016,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le dossier de référence de l'unité d'enseignement intitulée « Préparation à la phytolice P1 » (code 153104U11D1) est approuvé.

Cette unité d'enseignement est classée au niveau de l'enseignement secondaire inférieur de transition de promotion sociale.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Bruxelles, le 6 décembre 2016.

La Ministre de l'Enseignement de Promotion Sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances,

I. SIMONIS